

Communiqué de presse

CP/SG/JT/06/10

Paris, 1^{er} mars 2010

Le Conseil Permanent de la Francophonie (CPF) condamne le coup d'Etat militaire intervenu au Niger le 18 février dernier

Suite au coup d'Etat militaire survenu au Niger le 18 février 2010 et la prise du pouvoir par le Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSRD), le Conseil Permanent de la Francophonie (CPF) s'est réuni en session extraordinaire le 1^{er} mars à Paris pour examiner la situation dans ce pays qui a vu naître, le 20 mars 1970 à Niamey, la Francophonie institutionnelle.

Présidée par Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, cette session du CPF a adopté une résolution qui, conformément au chapitre III alinéa 5 de la Déclaration de Bamako, condamne fermement le coup de force perpétré, le 18 février dernier au Niger, par le Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSRD), qui a renversé le Président Mamadou Tandja.

Une délégation représentant les nouvelles autorités nigériennes avait été invitée à prendre la parole devant les membres du CPF. Composée du Professeur André Salifou, ancien Représentant personnel du chef de l'Etat nigérien au CPF, du Colonel Abdoul Karim Goukoye, membre et porte-parole du Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSRD) et du Lieutenant-colonel Idrissa Chaïbou, membre du CSRD, cette délégation a pris la parole pour réitérer son engagement à mettre en place un gouvernement de transition et à organiser, à terme, des élections libres, transparentes, démocratiques et crédibles sans qu'aucun membre du CSRD, ni du gouvernement de transition, n'y prenne part.

Dans la résolution adoptée, le CPF demande aux nouvelles Autorités de confirmer formellement, d'ici à sa prochaine session prévue le 16 avril, les modalités et le calendrier d'un retour à une vie constitutionnelle véritablement démocratique et d'en assurer la mise en œuvre dans les meilleurs délais. Il exhorte les acteurs politiques nigériens à ramener rapidement, en œuvrant de manière consensuelle et inclusive, leur pays sur le chemin de la démocratie en organisant des élections libres, fiables et transparentes, en rétablissant des institutions conformes aux principes d'un Etat de droit et en respectant le plein exercice des droits et des libertés sur l'ensemble du territoire national.

Les membres du CPF ont décidé de demeurer saisi de cette situation, de manière à réexaminer sa position, à la lumière de la Déclaration de Bamako, lors de sa prochaine session prévue le 16 avril, en fonction des actes posés et des avancées constatées dans le sens de ses recommandations. Le CPF demande au Secrétaire général d'envoyer une mission au Niger, avant le 16 avril, pour évaluer et constater les progrès que les nouvelles Autorités du Niger se sont engagées à réaliser. Enfin, il affirme, dans un souci de solidarité et de responsabilité, la disponibilité de la Francophonie à accompagner pleinement le processus de retour à un ordre constitutionnel et à une vie politique démocratique, ce, en liaison étroite avec les autres partenaires internationaux.

**L'OIF compte 56 Etats et gouvernements membres, et 14 pays observateurs.
Pour plus de renseignements sur la Francophonie : www.francophonie.org**

En annexe : texte de la résolution

CONTACTS

Julie Tilman, attachée de presse du Secrétaire général
julie.tilman@francophonie.org + 33.1.44.11.12.68

Résolution sur le Niger

Le Conseil permanent de la Francophonie, réuni en Session extraordinaire à Paris le 1^{er} mars 2010, pour examiner la situation au Niger après le coup d'Etat,

Rappelant	les résolutions du CPF du 10 juillet 2009 et du 14 décembre 2009 qui ont exigé un retour à un ordre constitutionnel consensuel et à une vie politique apaisée ;
Réitérant	la condamnation du processus ayant abouti à la tenue du référendum constitutionnel du 4 août 2009 à la suite d'actes posés contraires aux dispositions de la Constitution en vigueur ;
Regrettant	en outre la tenue des élections législatives du 20 octobre et des élections locales du 27 décembre 2009, en dépit des appels réitérés pour les reporter aux fins de favoriser une solution politique consensuelle ;
Déplorant	l'échec des négociations entre le pouvoir et l'opposition réunis au sein du dialogue inter-nigérien sous l'égide du Médiateur désigné par la CEDEAO, le Général Abdoussalami Aboubakar, Ancien Président de la République Fédérale du Nigeria ;
Considérant	le coup de force perpétré le 18 février 2010 au Niger, par une junte militaire qui a renversé le Président Mamadou TANDJA et la création d'un Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSR) ;
Déplorant	les pertes en vies humaines qui en ont résulté et exigeant des nouvelles autorités nigériennes qu'elles garantissent les droits et libertés et plus particulièrement ceux des personnes détenues à la suite du coup d'Etat ;
Prenant acte	des annonces faites par le Conseil suprême pour la restauration de la démocratie concernant les conditions d'un retour à un ordre constitutionnel, notamment par la mise en place prochaine d'un Conseil consultatif afin de définir les modalités de la transition ;
Constatant	les réactions des forces politiques nigériennes et des responsables des Organisations de la société civile aux événements du 18 février ;
Réaffirmant	les dispositions de la Déclaration de Bamako en son Chapitre III alinéa 5 qui stipulent que «pour préserver la démocratie, la Francophonie condamne les coups d'Etat et toute autre prise de pouvoir par la violence, les armes ou quelque autre moyen illégal» ;
Condamne	le coup d'Etat militaire intervenu le 18 février 2010 au Niger ;
Demande	aux nouvelles Autorités de confirmer formellement, avant la session du Conseil permanent du 16 avril 2010, les modalités d'un retour à une vie constitutionnelle véritablement démocratique et d'en assurer la mise en œuvre dans les meilleurs délais, en particulier concernant la durée de la

transition, le calendrier électoral et l'inéligibilité des responsables de la transition ;

Exhorte

les acteurs politiques nigériens à ramener rapidement, en œuvrant de manière consensuelle et inclusive, leur pays sur le chemin de la démocratie en organisant des élections libres, fiables et transparentes, en rétablissant des institutions conformes aux principes d'un Etat de droit et en respectant le plein exercice des droits et libertés sur l'ensemble du territoire national ;

Affirme

dans un souci de solidarité et de responsabilité, la disponibilité de la Francophonie à accompagner pleinement le processus de retour à un ordre constitutionnel et à une vie politique démocratiques, ce, en liaison étroite avec les autres partenaires internationaux ;

Décide de demeurer

saisi de cette situation, de manière à réexaminer sa position lors de sa session du 16 avril 2010, à la lumière des dispositions de la Déclaration de Bamako et en fonction des actes posés et des avancées constatées dans le sens des recommandations formulées dans la présente résolution ;

Demande

au Secrétaire général d'envoyer une mission au Niger, avant cette prochaine session du CPF du 16 avril 2010, pour évaluer les progrès que les Autorités du Niger se sont engagées à réaliser.